

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Cette foire aux questions (FAQ) est conçue pour aider à remplir la demande de financement.

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
1.1	Pourquoi ce programme de subventions a-t-il été créé ?	2
1.2	Qu'est-ce Nexus santé ?	2
1.3	Combien d'argent est disponible ?	2
1.4	Pouvons-nous soumettre plus d'une demande ?	2
2	ÉCHÉANCIER	3
2.1	Quel est l'échéancier concernant les demandes de subvention ?	3
3	PROCESSUS DE DEMANDE DE SUBVENTION	3
3.1	Qui peut faire une demande de subvention ?	3
3.2	Comment faire une demande de subvention ?	4
3.3	Qu'arrive-t-il si le groupe de soutien n'a pas encore de nom ?	4
3.4	Quels sont les incontournables à inclure dans la demande de subvention ?	4
3.5	Qu'arrive-t-il s'il existe déjà un groupe de soutien aux familles dans ma communauté ?	5
3.6	Quelles activités peuvent être financées ?	5
3.7	Les activités en personne peuvent-elles être financées lors de ce cycle ?	5
3.8	Quels résultats les activités subventionnées doivent-elles obtenir ?	6
4	ÉTAPES SUIVANTES	7
4.1	Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est acceptée ?	7
4.2	Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est refusée ?	7
4.3	Quelles sont les attentes administratives et en matière de rapports pour les candidats retenus ?	7
4.4	Est-ce que Nexus santé aidera à la réalisation des activités ?	8
4.5	Avec qui communiquer pour obtenir de l'aide concernant la demande de subvention ?	8

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Pourquoi ce programme de subventions a-t-il été créé ?

La francophonie canadienne fait face à une situation urgente concernant l'accès à des services en petite enfance francophones en situation minoritaire.

La Société Santé en français (SSF) a été approuvée par l'Agence de la santé publique du Canada comme organisme intermédiaire et est signataire de l'accord avec l'Agence de la santé publique du Canada. Nexus santé fait partie depuis 2018 des organismes tiers avec lesquels la Société Santé en français a signé des accords pour améliorer la santé mentale des jeunes enfants de 0 à 4 ans et de leurs familles. Consultez les [Lignes directrices](#) du programme de subventions pour plus de détails sur les objectifs et sur les dépenses admissibles.

1.2 Qu'est-ce Nexus santé ?

Nexus santé est un organisme bilingue de promotion de la santé qui collabore avec différents partenaires pour développer des communautés en santé, équitables et florissantes. Nexus santé assiste les prestataires de services qui œuvrent en santé préconceptionnelle et prénatale, et en développement de la petite enfance. Grâce au financement fourni par le Gouvernement du Canada par le biais de la Société en Français, Nexus santé subventionne des groupes de soutien pour les parents et familles d'enfants francophones d'Ontario.

De plus, depuis plus de 5 ans, Nexus santé est engagé dans la santé mentale des tout petits et de leur·s proche·s par le biais du projet Petite enfance en santé *Parenthèse petite enfance en santé 0-4 ans* www.parentheseON.ca. Grâce à ce projet Nexus santé a développé, entre-autre, un plan communautaire, un groupe Facebook pour les parents et professionnel·les de la petite enfance : [Parenthèse Ontario: Informations et ressources en petite enfance](#), des balados (accessibles via [Spotify](#) et [Anchor](#)), des webinaires, et des ressources sur le trouble du spectre de l'autisme !

Pour plus d'informations sur Nexus santé, veuillez visiter www.healthnexus.ca.

1.3 Combien d'argent est disponible ?

Les subventions peuvent atteindre **3 000\$** par projet accepté pour 2025-26. L'objectif de ce programme de subventions est de financer et d'appuyer les initiatives qui sont en cours, ainsi que d'aider les nouveaux groupes à s'établir afin d'augmenter le nombre de personnes qui en bénéficient. L'acceptation des demandes est basée sur le mérite et non sur le montant demandé.

1.4 Pouvons-nous soumettre plus d'une demande ?

Oui. Le but recherché par ce microfinancement est d'offrir des groupes de soutien dans tout l'Ontario pour que les familles et proches aidant·e·s francophones puissent

avoir accès à des ressources en français dans un contexte minoritaire. Une personne peut donc soumettre des demandes pour plus d'un groupe de soutien (maximum 3) tant que les activités visent différentes catégories de personnes ou que les groupes couvrent différents lieux géographiques. Veuillez noter que pour cette troisième année de mise en place des groupes de soutien, Nexus santé offrira du financement à 5 groupes, songez donc à des moyens de réunir vos demandes en une seule afin de maximiser vos retombées.

2 ÉCHÉANCIER

2.1 Quel est l'échéancier concernant les demandes de subvention ?

Échéancier 2025-26 :

- Les personnes et les organisations intéressées peuvent télécharger le dossier de demande de subvention à l'adresse suivante :
<https://www.parentheseon.ca/petite-enfance/groupe-de-soutien/>
- Les demandes doivent être rédigées en français
- Les candidats doivent envoyer leur demande dûment remplie par courriel au plus tard le **vendredi 20 juin 2025**
- Les candidats seront avisés de la décision prise le **4 juillet 2025**
- Un accord juridique devra être signé par les candidats retenus, au plus tard le **11 juillet 2025**. C'est à partir de cette date que les fonds seront distribués
- Assurez-vous que les informations concernant le ou la représentant·e du groupe sont bien indiquées. Cela permettra à Nexus santé de :
 - Confirmer la réception de votre demande de subvention
 - Communiquer avec vous si un détail requiert des éclaircissements
 - Communiquer la décision concernant votre demande, qu'elle soit acceptée ou non

3 PROCESSUS DE DEMANDE DE SUBVENTION

3.1 Qui peut faire une demande de subvention ?

Les représentant·e·s et les organismes suivants peuvent faire une demande de subvention :

- Les personnes non rattachées à une organisation (par ex : parent bénévole)
 - Les organisations charitables
 - Les organisations à but non lucratif
- Les groupes doivent être basés en Ontario. Le financement n'est **pas** disponible pour les organisations à but lucratif.

3.2 Comment faire une demande de subvention ?

Pour faire une demande de subvention, le ou la demandeur·euse doit :

- Soumettre la demande à Nexus santé au plus tard le **20 juin 2025**.
- Utiliser le formulaire de demande téléchargeable à partir du lien suivant : <https://www.parentheseon.ca/petite-enfance/groupe-de-soutien/>
- Répondre à une série de questions et détailler les éléments d'un plan d'action
- Nous encourageons les demandeur·euse·s à remplir le formulaire électroniquement et à nous l'envoyer par courriel à : petiteenfance@healthnexus.ca.

Consultez les [Lignes directrices](#) du programme de subventions et le [Formulaire de demande de subvention](#) pour plus de détails.

3.3 Qu'arrive-t-il si le groupe de soutien n'a pas encore de nom ?

Le ou la demandeur·euse doit inscrire un nom pour le groupe de soutien aux familles et proches aidant·e·s francophones dans le formulaire. Si le groupe n'a pas encore de nom, veuillez en trouver un afin de le différencier des autres groupes de soutien aux familles. Par exemple, le nom peut inclure la localité ou la catégorie de personnes ciblées : Groupe de soutien aux familles francophones de [nom de la ville] ou Groupe de soutien aux familles francophones pour [catégorie de personnes].

3.4 Quels sont les incontournables à inclure dans la demande de subvention ?

Pour obtenir du financement, les demandeur·euse·s doivent démontrer comment les familles francophones d'Ontario auront un plus grand accès à du soutien dans de leur communauté. Cela peut inclure de consolider des activités existantes ou d'en créer de nouvelles pour les familles et les enfants.

De plus, ces activités doivent venir en aide à au moins l'une des catégories de personnes suivantes :

- Les familles/proches aidant·e·s francophones vivants en Ontario d'enfants âgés de 0 à 4 ans
- Les familles/proches aidant·e·s exogames (interlinguistiques dont au moins un des parents parle français) vivants en Ontario d'enfants âgés de 0 à 4 ans
- Les enfants âgés de 0 à 4 ans issus de familles francophones vivants en Ontario
- Les enfants âgés de 0 à 4 ans issus de familles exogames (interlinguistiques dont au moins un des parents parle français) vivants en Ontario

Les activités du groupe doivent répondre à une ou plusieurs des priorités suivantes :

- la nutrition
- le français à la maison dans un environnement anglophone

- les besoins psychoaffectifs / socialisation
- les styles de parentalité / la santé mentale des parents
- le sommeil
- ressources TDAH
- divers ressources pour les nouveaux et nouvelles arrivant·es

3.5 Qu'arrive-t-il s'il existe déjà un groupe de soutien aux familles dans ma communauté ?

Les groupes de soutien aux familles/proches aidant·e·s d'une même communauté sont encouragés à travailler ensemble, si possible. Les groupes dans un même territoire, mais qui s'adressent à une catégorie de personne différente seront traités indépendamment. La priorité sera accordée aux communautés où il y a peu ou aucun service.

3.6 Quelles activités peuvent être financées ?

Les subventions doivent servir à des activités comme celles décrites ci-après, sans pour autant être limitées à celles-ci :

- Sessions virtuelles de groupe de soutien
- Enseignement et formation. Cela peut s'adresser aux familles, aux proches aidant·e·s et aux enfants à l'aide d'ateliers, de rencontres de groupe hebdomadaires, d'événements uniques, de webinaires, etc.
- L'éducation et la formation des prestataires de services et des donneur·euse·s de soins peuvent être incluses pour soutenir la prestation d'activités de groupe
- Création d'un événement portant sur le bien-être des familles : leur montrer comment bien prendre soin de soi et comment accéder aux services en français

3.7 Quels types d'activités ne peuvent pas être financées ?

Les coûts non liés aux activités mentionnées dans la demande de subvention

Les coûts couverts par une autre source de financement

Les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer pour le TSAF

Donner à titre de don ou pour des campagnes/événements de financement

Rembourser des dettes

Recherche

Activités politiques ou religieuses

Activités à l'extérieur de l'Ontario

Acheter ses propres ressources ou produits

1. Faire payer les participant·es pour des activités ou événements

3.8 Guide additionnel pour le budget

Cartes cadeaux :

- L'achat de cartes-cadeaux est permis dans certaines circonstances précises, par exemple pour offrir des honoraires ou du soutien de répit aux personnes

proches aidant·es. Les cartes-cadeaux peuvent aussi être utilisées pour aider les personnes à participer aux activités (essence, supermarché pour acheter les produits pour un cours de cuisine) tant que cela ne représente pas une portion disproportionnée du financement ou qu'il y a une explication logique et rationnelle.

- Les cartes-cadeaux ne peuvent pas être achetées pour des activités qui auront lieu après la fin de la période de financement
- Les cartes-cadeaux ne doivent pas représenter plus de 20% du budget total

Transport et alimentation

- Nous recommandons de ne pas allouer plus de 25% du budget total aux frais de transport et d'alimentation, afin de maintenir une répartition équilibrée des fonds
- Des exceptions peuvent être faites selon les activités prévues par le groupe- par exemple, des cours de cuisine peuvent justifier une proportion plus élevée du budget dans cette catégorie
- Si un groupe prévoit dépasser le montant recommandé, une justification devrait être incluse dans la demande

3.7 Les activités virtuelles peuvent-elles être financées lors de ce cycle?

Oui, les activités en personne Les activités en personnes et virtuelles peuvent être financées.

3.8 Quels résultats les activités subventionnées doivent-elles obtenir ?

Les retombées dépendent du type d'activité. Cependant, tous les projets doivent mesurer le nombre de personnes qui ont reçu du soutien. L'objectif est que les remarques positives des participants démontrent que les groupes de soutien aux familles et proches aidant·e·s francophones améliorent le sort des enfants et des familles. Voici quelques exemples de résultats :

- Les participant·es se disent satisfait·es des activités du groupe de soutien aux familles et proches aidant·e·s
- Les participant·es se sentent plus informé·es, plus compétent·es et ont plus confiance en leurs capacités grâce aux activités
- Les participant·es ont accès aux programmes et services en français dont leur(s) enfant(s) a (ont) besoin pour atteindre un sain développement
- Les participant·es se sentent plus outillé·es pour faire les choix qui permettent à leur famille de vivre et s'épanouir en français
- Il y a un plus grand soutien de disponible pour les familles et les enfants dans la communauté grâce à ce financement
- Les participant·es se sentent plus capable d'occuper la place qui leur revient dans la prise de décisions qui touchent l'éducation, la santé et le bien-être de leur(s) enfant(s)
- Les membres du groupe se sentent moins isolé·es

4 ÉTAPES SUIVANTES

4.1 Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est acceptée ?

Si la demande est acceptée, le ou la responsable en sera avisé·e le 4 juillet 2025. Pour avoir accès aux subventions, un accord juridique devra être signé par le ou la candidat·e, puis envoyé à Nexus santé avant le 11 juillet 2025.

Nous sommes passés aux paiements électroniques, les groupes devront donc pouvoir recevoir un transfert électronique de fonds. Si vous n'êtes pas en mesure de recevoir un paiement électronique, veuillez contacter Nexus santé pour discuter d'autres modalités.

4.2 Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est refusée ?

Malheureusement, les fonds sont limités et nous pourrions ne pas être en mesure de financer tous les groupes de soutien aux familles. Les candidat·e·s seront avisé·e·s de la décision concernant leur demande dans les deux semaines suivant la date limite de réception des demandes.

4.3 Quelles sont les attentes administratives et en matière de rapports pour les candidats retenus ?

En plus de signer un accord juridique, voici les autres exigences auxquelles les responsables des demandes acceptées doivent se conformer :

- Participer au partage entre pairs via des bulletins, et aux réunions de réseautage des représentants de groupe et aux formations provinciales
- Remplir un rapport de mi-parcours et un rapport final à la fin du cycle de financement
- Dans le rapport de mi-parcours et le rapport final, il sera attendu du ou de la candidat·e qu'il·elle fournisse un plan d'action mis à jour incluant :
 - La progression des activités du projet
 - Les démarches mises en œuvre pour conclure les activités (rapport de mi-parcours seulement)
 - Le montant de la subvention dépensé
 - Le nombre de personnes qui ont bénéficié de soutien
 - Des moyens supplémentaires de démontrer que les activités aident (par ex : avec les commentaires des participants et leur niveau de satisfaction)
- Commentaires à recueillir auprès des participants et des représentants de groupe (le ou la candidat·e et tout autre membre du personnel / bénévole les aidant à diriger le groupe)
- Nexus santé doit être informé le **15 février 2026** si le groupe ne sera pas en mesure de dépenser la totalité de sa subvention
- Toutes les activités doivent être terminées avant le **15 mars 2026**. Nous recommandons fortement de compléter toutes vos activités avant le premier

du mois pour permettre une certaine flexibilité dans le cas où des ajustements ou changements à vos plans seraient nécessaires.

- **Nexus santé ne traitera pas les paiements soumis après le 15 mars 2026.**
- L'argent non dépensé devra être retourné à Nexus santé

Nous vous recommandons fortement de compléter toutes vos activités **avant le 1^{er} mars** afin de disposer d'une certaine flexibilité dans le cas où des ajustements ou changements à vos plans seraient nécessaires.

Tous les groupes financés sont tenus de communiquer rapidement à Nexus santé tout problème lié à l'utilisation des fonds ou à des activités incomplètes afin de veiller à ce que les fonds soient utilisés de manière appropriée et que les activités soient achevées avant la date limite. Le fait de ne pas dépenser tous les fonds alloués conformément au budget approuvé et de ne pas communiquer peut avoir une incidence sur votre admissibilité à un financement futur.

4.4 Est-ce que Nexus santé aidera à la réalisation des activités ?

Le ou la demandeur·euse est responsable de la tenue de toutes les activités du projet en temps prévu. Nexus santé peut assister le ou la demandeur·euse de plusieurs façons :

- Répondre aux questions et discuter des défis rencontrés par téléphone ou par courriel
- Offrir un forum en ligne par le biais de rencontres virtuelles régulières où les groupes de soutien aux familles francophones peuvent s'entraider
- Faciliter l'organisation de webinaires ou de téléconférences sur l'évaluation et la préparation des rapports
- Faciliter des webinaires ou des téléconférences pour encourager le partage de ce qui fonctionne et des domaines à améliorer
- Organiser des événements pour faire du réseautage, pour partager ce que les groupes de soutien aux familles font et pour discuter des preuves émergentes et meilleures pratiques
- Fournir des outils et des documents pour orienter les projets

4.5 Avec qui communiquer pour obtenir de l'aide concernant la demande de subvention ?

Pour toute assistance concernant les demandes de subvention, veuillez communiquer avec : petiteenfance@healthnexus.ca.

ANNEXE

Site Web Parenthèse : <https://www.parentheseon.ca/>

Page des groupes de soutien pour les familles francophones en Ontario :
<https://www.parentheseon.ca/petite-enfance/groupe-de-soutien/>

Dossier de candidature

Formulaire de demande : https://www.parentheseon.ca/wp-content/uploads/2025/05/SubventionPetite-enfance_FormulaireDeDemande_2025-26.pdf

Lignes Directrices : https://www.parentheseon.ca/wp-content/uploads/2025/05/SubventionPetite-enfance_LignesDirectrices_2025-26.pdf

Foire aux questions : https://www.parentheseon.ca/wp-content/uploads/2025/05/SubventionPetite-enfance_FAQ_2025-26.pdf